

Octobre 2022

Webinaire “Comment gérer et sécuriser la prise en charge médicamenteuse :



Conseils et recommandations aux établissements médico-sociaux non médicalisés accueillant des personnes en situation de handicap

# Tout d'abord : C'est quoi un médicament?

- Un médicament est un produit permettant :
  - De **traiter une maladie** (et/ou ses complications)
  - De **prévenir la maladie**
  - D'établir un **diagnostic médical**
- Un médicament se compose :
  - D'un **principe actif** : responsable de l'activité thérapeutique (*ex : paracétamol*)
  - D'**excipients** : dénués d'activité, servent à mettre en forme le médicament et définissent la **forme galénique** → gélule, comprimé, crème, implant... (*ex : amidon, lactose...*)

## Voie d'administration

## Formes galéniques

### Voie orale (per os)

Gélules



Comprimés (à avaler ou effervescent)



Sachets



Capsules



Sirops

### Voie cutanée

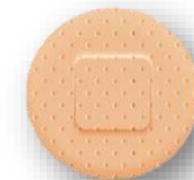
Crème



Pommade

Lotion

Patch



### Voie parentérale

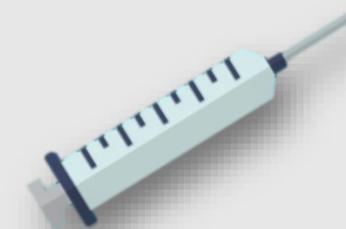
Intra Veineux (IV)

Intra Musculaire (IM)

Sous Cutané (SC)

Perfusion

Implant



## Voie d'administration

## Formes galéniques

Voie rectale

Suppositoires  
Lavements



Voie sublinguale

Lyocs  
Gouttes



Voie pulmonaire

Inhalateur



Voie nasale

Spray



Voies « muqueuses »

Oculaire – auriculaire - vaginale

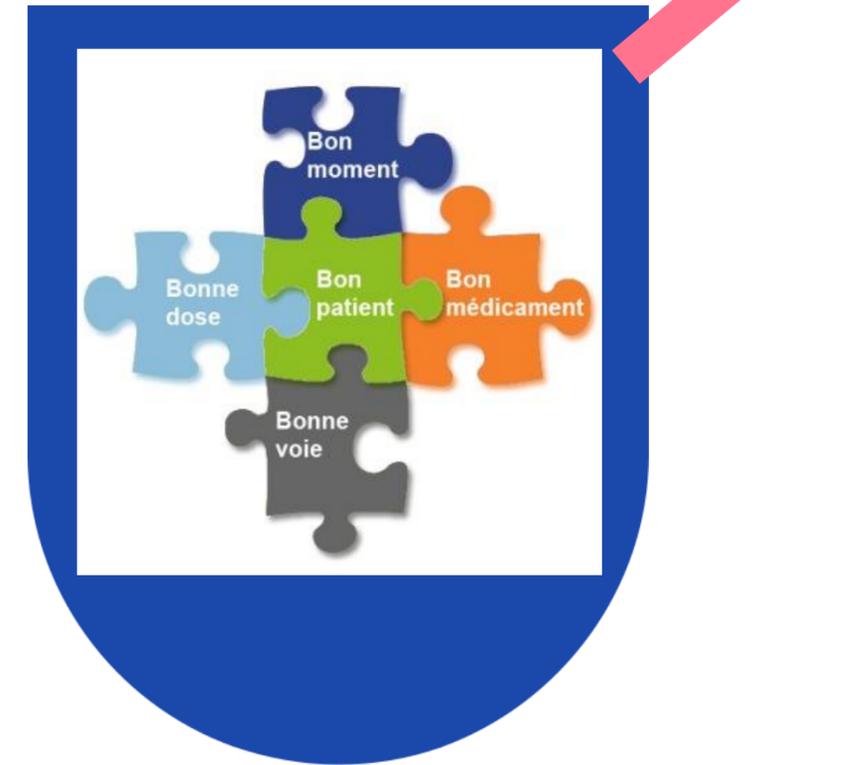
Gouttes, collyres, spray, ovules...



# Bon usage du médicament

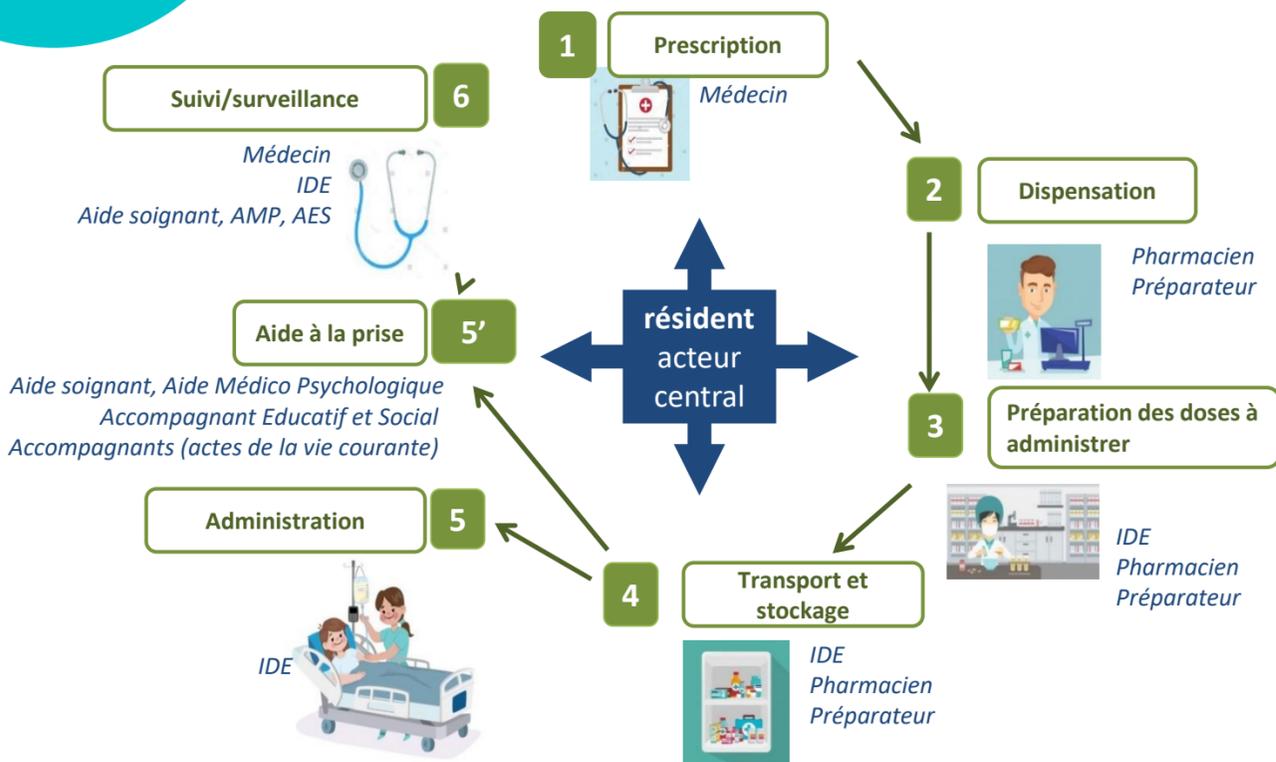
Le bon usage c'est l'utilisation :

- Du bon médicament
- Pour le bon résident
- À la bonne dose
- Avec une forme galénique adaptée et la bonne voie d'administration
- Au bon moment et pendant la durée nécessaire (*par exemple : réévaluation à jours pour un traitement antibiotique*)



# Un multiplicité d'acteurs :

## identifier les rôles et responsabilités

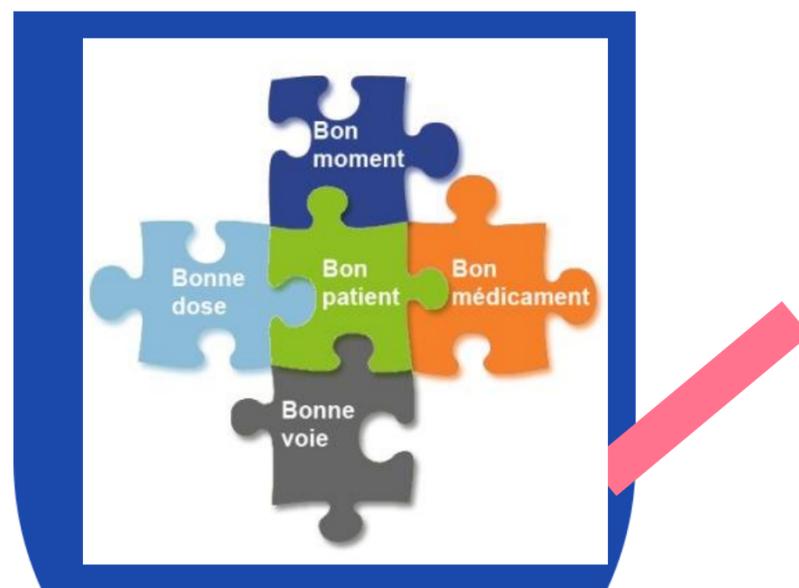


L'erreur médicamenteuse fréquente du fait de la :

- **Multiplicité des acteurs, leurs interactions,**
- **Complexité / succession d'évènements en amont de l'erreur.**

**Comprendre les dysfonctionnements et identifier toutes les causes** qui ont contribué à la survenue de l'évènement.

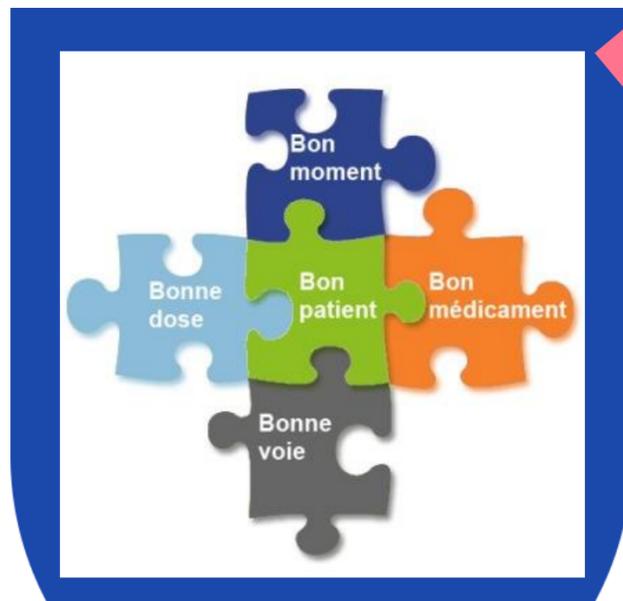
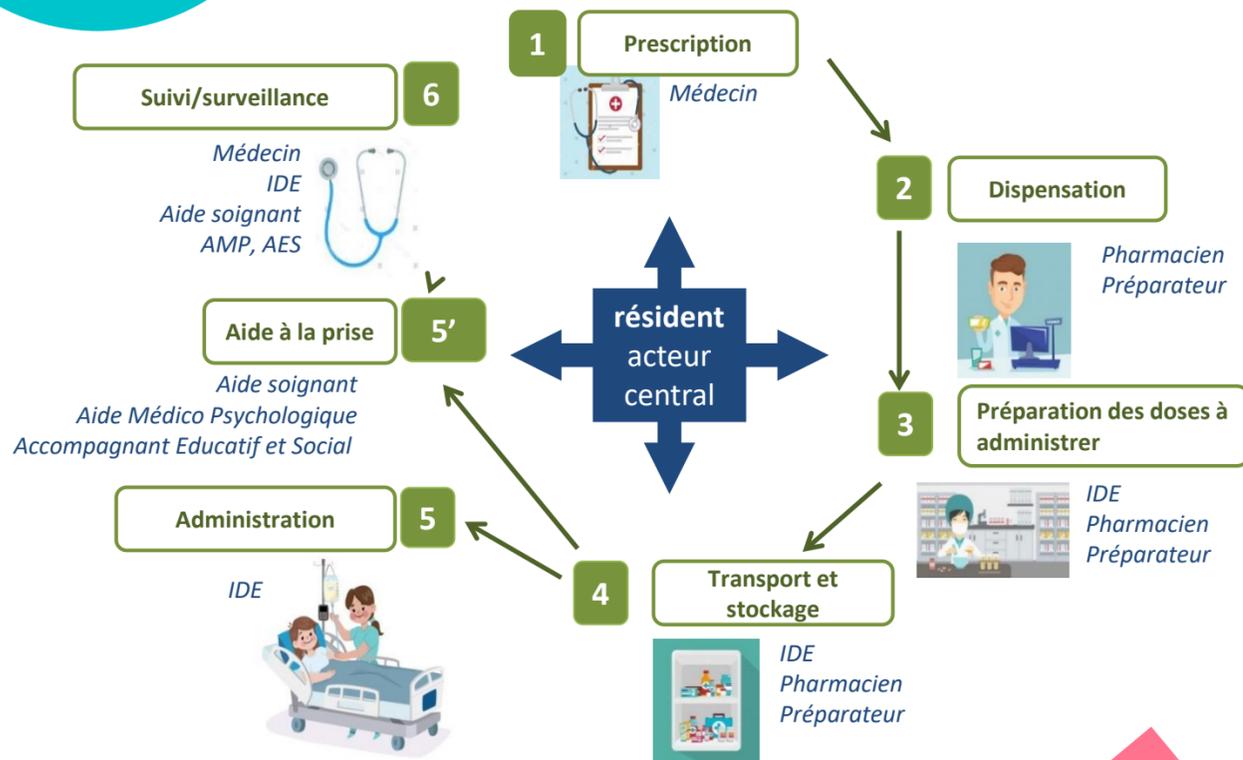
**Traiter les causes pour que les EIAS ne se reproduisent pas**



# Comment mobiliser les équipes ?

Avoir un référentiel / un langage commun

Être tous impliqués : obtenir l'adhésion de l'équipe



– Existe-t-il des « bonnes » pratiques ?

*Recommandations existantes, conduite à tenir, procédure à élaborer...*

– Comment améliorer la prise en charge ?

*Professionnels, équipe, tâches...*

– Comment éviter un risque connu ?

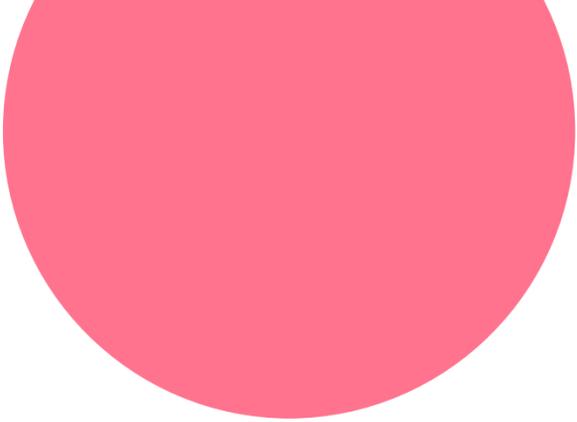
*Qu'est-ce qui pourrait éviter/empêcher la survenue de l'EIAS ? Barrières de prévention à mettre en place ou à renforcer.*

– Comment récupérer un risque inattendu ?

*Comment stopper, contrôler, récupérer l'EIAS avant une conséquence/complication majeure ? Barrières de récupération à mettre en place ou à renforcer.*

– Comment atténuer un risque survenu ?

*Comment gérer les conséquences de l'évènement ? Qu'est-ce qui peut empêcher la survenue de conséquences encore plus graves ? Barrières d'atténuation à mettre en place ou à renforcer.*



# Règles d'or autour du respect de la sécurisation du circuit des médicaments

Tous les moyens humains, techniques ou organisationnels qui permettent d'éviter la survenue d'un EIAS, de le rattraper quand il survient ou d'atténuer la gravité de ses conséquences



# PRESCRIPTION



**Médecin**



**Tout médicament administré doit être prescrit**

**Pas de prescription verbale**

Ecrite, lisible, datée et signée

Régulièrement réévaluée (antibiotiques réévalués à 3 jours)

Renseigne les modifications / arrêts de traitement

- Durée du traitement (par exemple 5 jours pour un antibiotique)
- Modalités de prise particulière (comprimés écrasés...)
- Adaptations posologiques (AVK en fonction des résultats d'INR)

Limiter les médicaments « si besoin »

**Toute modification du traitement doit être prescrit**



# DISPENSATION



## Acte pharmaceutique associant à la délivrance d'un médicament :

Tient compte des quantités de médicaments non consommées

### + analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale

**TOUJOURS l'originale de l'ordonnance** - analyse pharmaco-thérapeutique (sécurité et la qualité de la prescription).

Porter à la connaissance du pharmacien les résultats d'analyses médicales, troubles de la déglutition, chimiothérapie, oxygénothérapie...

+/- la préparation éventuelle des doses à administrer (manuelle ou automatisée)

+ la mise à disposition des informations et les conseils nécessaires au bon usage du médicament.

Par une PUI ou une ou plusieurs officine (s)

-> convention officine / structure : identification du pharmacien référent et définition de ses missions



# PREPARATION DES DOSES A ADMINISTRER

Pharmacien-Infirmier



**TOUJOURS** au regard de la prescription médicale

Par la PUI ou l'officine ou par l'infirmier de l'structure.

Concerne majoritairement les formes orales sèches (comprimés, sachets, gélules...).

## Points de vigilance

Piluliers étant généralement préparés pour une durée de 7 jours : s'assurer de l'absence de modification de traitement sur cette période

Vérifier et identifier, si le traitement comporte des médicaments non inclus dans le pilulier (gouttes, sirops, sachets liquides, doses variables, « si besoin », anticoagulants, antibiotiques / selon organisation choisie)

**Préparer les doses buvables et gouttes juste avant la prise**

Identification des médicaments jusqu'à l'administration (nom de spécialité + DCI, dosage, numéro de lot, DLU)

**Zone dédiée et adaptée (officine ou salle de soins) JAMAIS d'interruption de tâche**



# STOCKAGE



**TOUJOURS stocker dans un endroit sécurisé fermé à clef / digicode (salles de soins, armoires, chariots)**

Sécurité : rangements fermés et dédiés

Accès limité aux personnes habilitées,

Conservation (abri de la lumière, température adaptée, hygiène, etc.)

**Séparer les piluliers de la dotation pour besoins urgents**

**Identifier et limiter le risque de confusion entre médicaments - y compris au réfrigérateur**

**Stupéfiants : spécifiquement rangés / séparés – coffre fort avec accès limité aux IDE / médecins / équipe pharmaceutique de la structure**

Contrôle régulier des péremptions

Médicaments non utilisés : retournés à la pharmacie

Gestion des déchets : DASRIA avec incinération – Stupéfiants : destruction par pharmacie

# ADMINISTRATION



## Rôle propre de l'infirmier

Etape qui concentre le plus d'erreurs médicamenteuses déclarées en région  
Inversion de résidents ou de traitements

**HAUTE VIGILANCE** sur l'identité du résident et sur le traitement

## Règle des 5B

La double vérification réduit de 70% les erreurs d'administration McDowell et al., Qual Saf Health Care, 2010

**TOUJOURS** au regard de la prescription médicale ou du protocole anticipé (institutionnel)

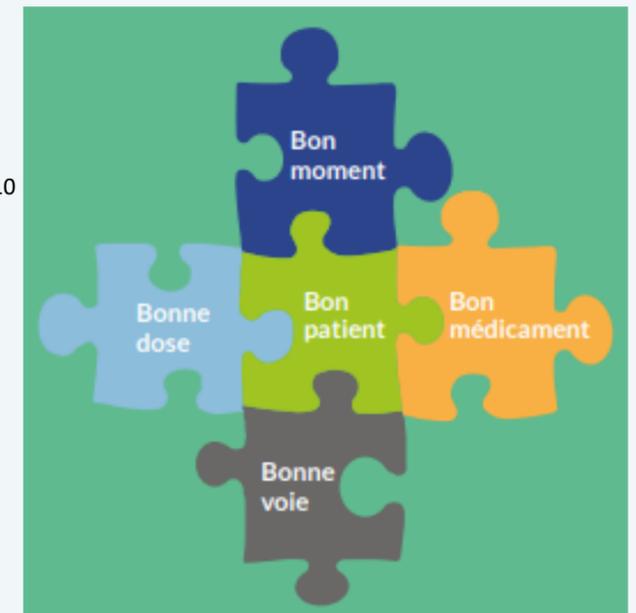
**Pas de prescription = pas d'administration**

**Pas d'interruption de tâche**

Prise ou non prise des médicaments : tracer dans le dossier résident par l'IDE

Préparer les doses buvables et gouttes juste avant la prise, ne pas ouvrir ou écraser les médicaments sans s'assurer de la faisabilité

[Liste préférentielle + liste médicaments écrasables](#)





# Aide à la prise dans les actes de la vie courante



En l'absence de médecin ou d'IDE, l'es aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les accompagnants éducatifs et sociaux sont habilités à l'aide à la prise du traitement médical, à condition que ces traitements soient au préalable préparés soit par la pharmacie référente via des semainiers individuels ou un infirmier.

[Décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021 relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/decrets/2021-980)

L'aide à la prise de médicaments **ne concerne jamais** l'administration réservée aux IDE : **actes d'injection ou de perfusion.**

- Peut être réalisée si le médecin n'a pas mentionné sur la prescription la nécessité d'un IDE pour l'aide à la prise du médicament

Pour cela, le professionnel doit faire preuve de **vigilance**, il doit vérifier :

- **La prescription médicale, (l'ordonnance) avant chaque aide à la prise, elle doit être datée et signée**
- **Le nom et le prénom du bénéficiaire**
- **Le traitement (nom des médicaments) et la posologie (répartition dans la journée) prescrite**



# Aide à la prise dans les actes de la vie courante



## Cas particuliers

Gouttes, solutions buvables, comprimés écrasés :

- ne doivent pas être préparés / écrasés à l'avance
- en l'absence d'IDE mettre en place des protocoles de soins infirmiers avec une formation suffisante et évaluation régulière des connaissances et des pratiques pour que les formes orales devant être préparées puissent être réalisées par un AS/AMP/AES

**ATTENTION: Pas de modification de la présentation des médicaments (écrasement des comprimés, ouverture des gélules...) sans un avis médical.**

Vigilance pour collyre, pommades... Contacter l'infirmier pour administration par un infirmier libéral.

Qu'en pensez vous?



Qu'en pensez vous?



Le jeu du « Cétaki? »

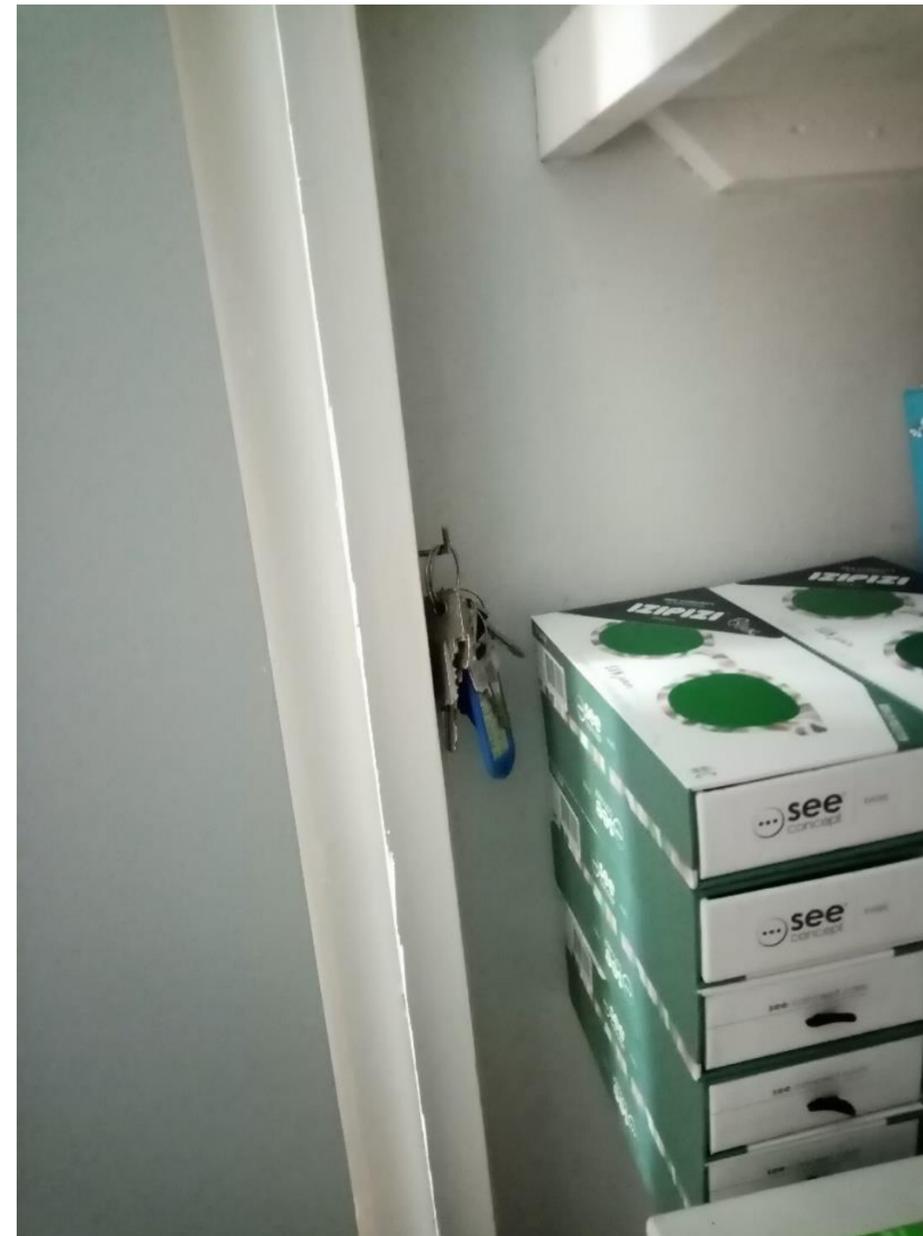
# Qu'en pensez vous?



# Qu'en pensez vous?



# Qu'en pensez vous?



# Qu'en pensez vous?

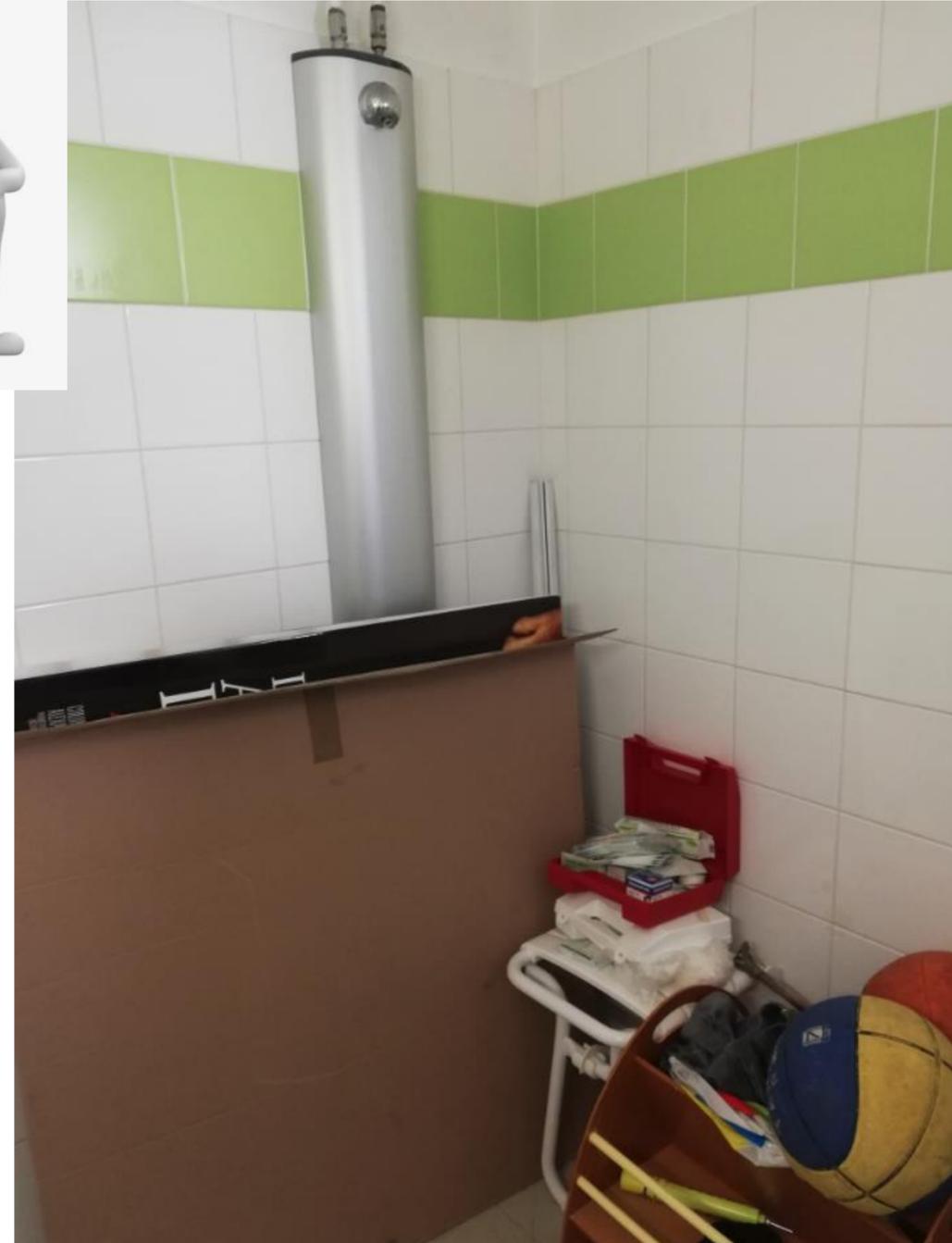


# Qu'en pensez vous?



- ✓ Pas de rangement dans un dispositif dédié : **accès non sécurisé + non respect de la confidentialité**
- pas de date d'ouverture sur flacons multidoses
- ✓ Pas d'étiquette du résident (nom/prénom, DDN)

# Qu'en pensez vous?



# Qu'en pensez vous?



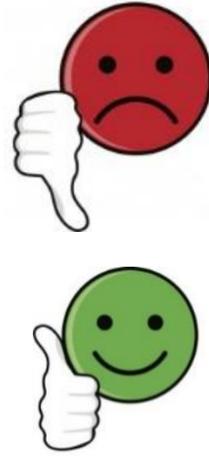
- ✓ Pas de gestion de l'ensemble des traitements par les IDE
- ✓ Médicaments et petits matériel stérile (sachets stériles, pansements par ex.) sensibles au milieu humide / T° : mauvaise conservation



# Qu'en pensez vous?



Qu'en pensez vous?



# Qu'en pensez vous?



**Exemple de mauvaise pratique**  
*Armoire non sécurisée*



**Exemple de bonne pratique**  
*Armoire avec un dispositif de sécurisation adapté*  
*Mais gestion de la clé?*

# Qu'en pensez vous?



# Qu'en pensez vous?



- ✓ Identification **incomplète du pilulier (au minimum nom + prénom)** du résident  
→ risque d'erreur d'identité
- ✓ Pas d'identification du médicament (nom, dosage, numéro de lot, DLU...), mais difficultés en structures d'hébergements collectifs (conditionnements non adaptés)

# Qu'en pensez vous?



**A noter :** les gobelets sont utilisés par chaque résident pour prendre ses traitements médicamenteux en gouttes ou comprimés

# Qu'en pensez vous?

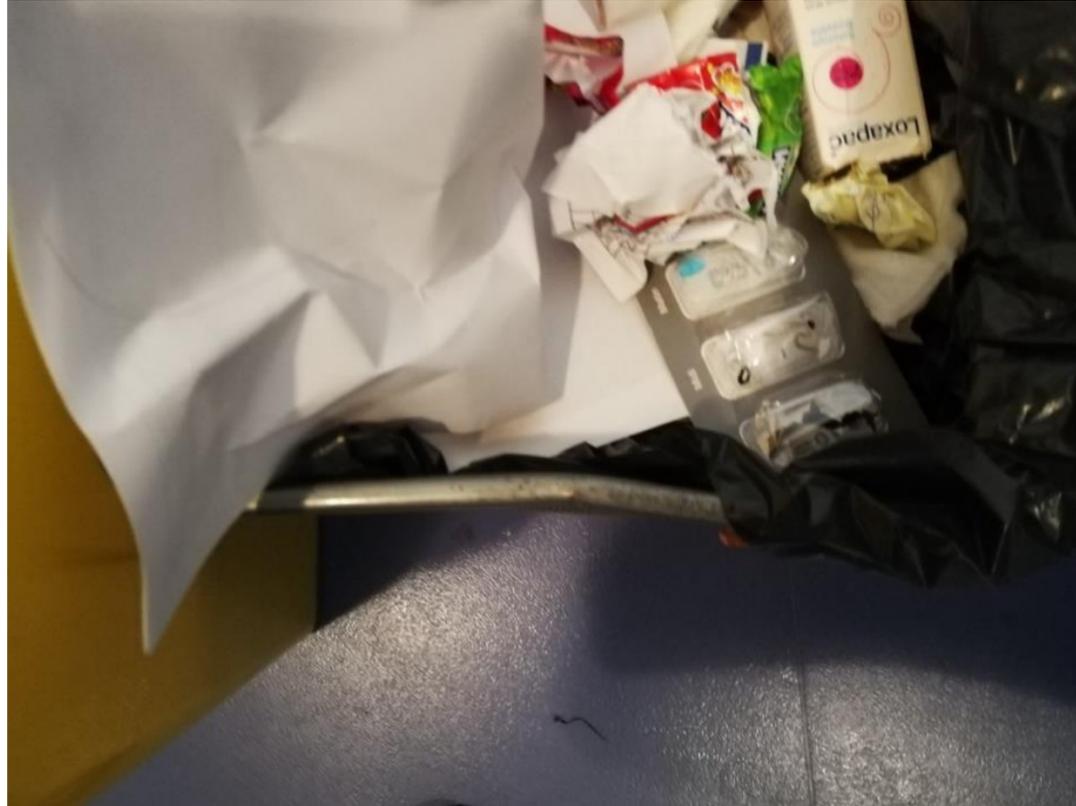


- ✓ Identification **incomplète (au minimum nom + prénom)** du résident sur le gobelet
- ✓ Plusieurs gobelets de la même couleur
- Risque d'erreur en cas de « mélange » des gobelets
- ✓ Problème de **l'hygiène** des gobelets → Il existe des gobelets avec des couvercles
- ✓ Accès non sécurisé

# Qu'en pensez vous?



# Qu'en pensez vous?



## Un comprimé non administré mis dans la poubelle commune

→ Accès possible par les résidents au médicament

→ Non respect de la nécessité de retourner les médicaments non utilisés à la pharmacie afin qu'ils soient éliminés par une filière spécifique

*Exemple de container dans lequel sont entreposés les médicaments devant être retournés à la pharmacie*



# Qu'en pensez vous?

The image shows a blue pill organizer with a grid for days of the week (LUNDI to DIMANCHE) and times of day (MATIN, MIDI, SOIR, NUIT). Below it is a handwritten distribution tracking sheet titled 'SUIVI DE DISTRIBUTION DE TRAITEMENT'.

**SUIVI DE DISTRIBUTION DE TRAITEMENT**

Groupe/Unité : Collège

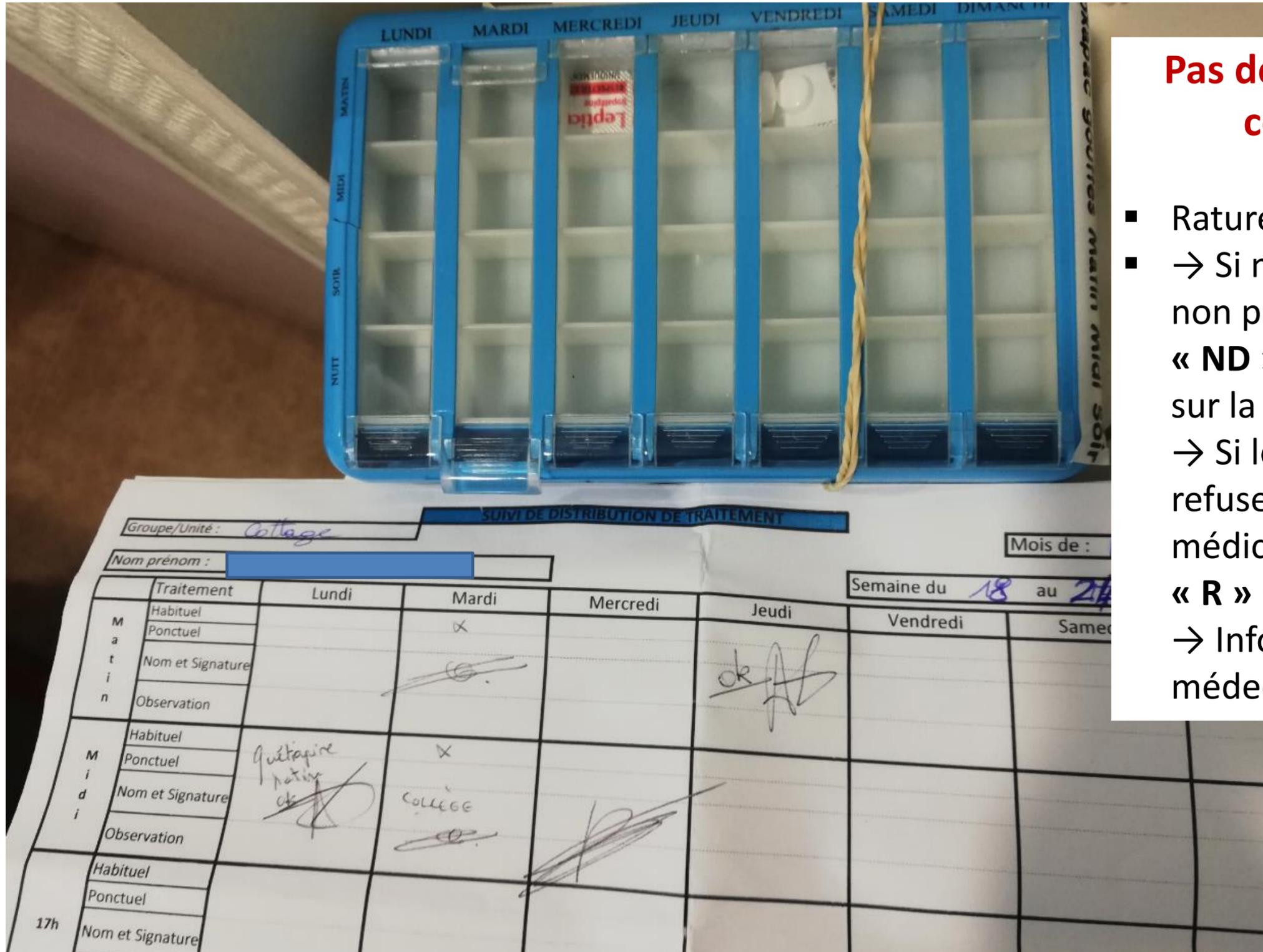
Nom prénom : [Redacted]

Mois de : Novembre 2019

Semaine du 18 au 24/11/19

Traitement	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Mati		X					
Habituel		X					
Ponctuel							
Nom et Signature		[Signature]		[Signature]			
Observation							
Midi		X					
Habituel		X					
Ponctuel							
Nom et Signature	[Signature]	COLLEGE					
Observation							
17h							
Habituel							
Ponctuel							
Nom et Signature							

# Qu'en pensez vous?



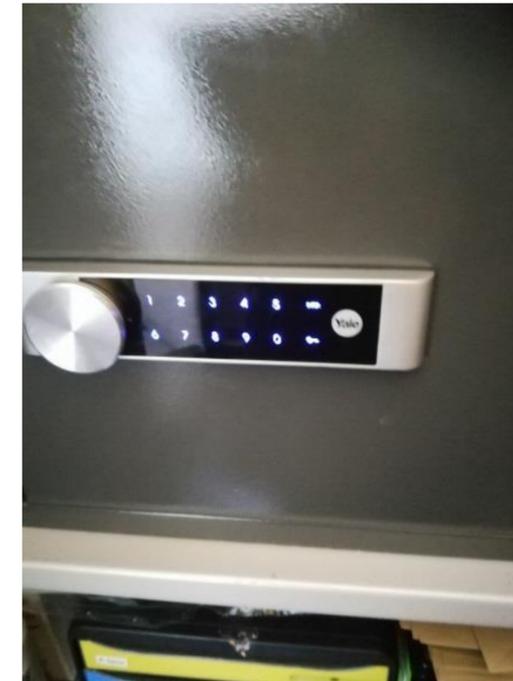
## Pas de traçabilité correcte

- Rature
- → Si médicament non pris: noter « **ND** » (non délivré) sur la fiche de suivi  
→ Si le résident refuse la prise de médicament, noter « **R** » (refus)  
→ Informer le médecin

# Quelques exemples



*Emplacement « matériel à pansements »*



*Exemple de coffre dédié au rangement des **médicaments stupéfiants***

# Quelques exemples



*Médicaments sur protocoles spécifiques*

*Casiers nominatifs dans lesquels sont rangés les piluliers de chaque mineur. Chaque casier est identifié avec le nom, prénom, la date de naissance et la photo du mineur*

*Feuille de vérification de l'armoire à pharmacie*

# Quelques exemples



*Casier nominatif dans lequel est rangé le pilulier d'un mineur. Chaque casier est identifié avec le nom, prénom, la date de naissance et comporte la photo du mineur*

# Quelques exemples



*Casier nominatif dans lequel est rangé le pilulier d'un mineur. Chaque casier est identifié avec le nom, prénom, la date de naissance et comporte la photo du mineur*

# Surveillances et suivis particuliers

[Réseau PIC : Psychiatrie Information Communication \(reseau-pic.info\)](http://reseau-pic.info)

The screenshot shows the Réseau PIC website interface. At the top is a green navigation bar with the following menu items: Accueil, Le réseau PIC, Informations Médicaments, Liens, Congrès, les posters, and Professionnel. Below the navigation bar is the Réseau PIC logo and contact information: "psychiatrie·information·communication", "EPSM Lille Métropole BP 10 59487 ARMENTIERES Cedex", "N° formation professionnelle : 31 59 07697 59", "N° Siret : 488788308 00010", and "www.reseau-pic.info". To the right of the logo is a grid of medication categories: "Tous les médicaments par ordre alphabétique", "Antipsychotiques et neuroleptiques", "Normothymiques", "Hypnotiques", "Aide au sevrage", "Divers", "Antidépresseurs", "Anxiolytiques", "Correcteurs", "Psychotropes chez l'enfant", and "Psychotropes à l'arrêt". Below the categories is a section titled "47 médicaments répertoriés" with the subtext "dont 47 ont une fiche rédigée par le réseau PIC". At the bottom is a grid of six medication cards, each with a name and a copyright notice: "ANAFRANIL® © Copyright réseau PIC - 2018", "BRINTELLIX® © Copyright réseau PIC - 2018", "CITALOPRAM® © Copyright réseau PIC - 2018", "CLOMIPRAMINE® © Copyright réseau PIC - 2018", "CYMBALTA® © Copyright réseau PIC - 2018", and "DEFANYL® © Copyright réseau PIC - 2018".

# Surveillances et suivis particuliers



## VENLAFAXINE (EFFEXOR®) FAMILLE ANTIDEPRESSEURS



### QUEL BÉNÉFICE ATTENDRE DE CE MÉDICAMENT ?



Venlafaxine est prescrit pour soulager la tristesse, l'absence de motivation, les troubles du sommeil, qui accompagnent souvent la dépression et pour aider à retrouver un mieux-être.

Le médicament occupe une place importante dans votre démarche de soins, car il permet de diminuer progressivement les symptômes liés à la maladie et vous aider à renforcer vos relations et vos activités. Mais le médicament à lui seul n'est pas totalement suffisant pour votre rétablissement. Il est très souvent nécessaire d'être soutenu par un accompagnement psychothérapeutique et de poursuivre des activités de votre choix (loisir, lecture, activités culturelles, etc.).

### COMMENT PRENDRE VOTRE MÉDICAMENT ?



Il doit être pris en respectant la posologie prescrite sur votre ordonnance.

Les gélules doivent être avalées avec un grand verre d'eau, pendant ou en dehors des repas en position assise ou debout.

**En cas d'oubli d'une prise :** Si le retard est de moins de 2 heures prendre immédiatement le médicament. Au-delà de 2 heures sauter la prise et prendre la quantité prescrite la fois suivante. Ne doublez jamais les doses pour compenser l'oubli d'une prise.

### QUELS EFFETS INDÉSIRABLES PEUVENT APPARAÎTRE ?



Ces effets indésirables peuvent ne jamais apparaître et sont différents d'une personne à l'autre. Dans leur grande majorité, ils ne sont pas graves. Certains régressent, dès les premières semaines du traitement. Il faut les connaître pour pouvoir les identifier ou les éviter et, dans tous les cas, parlez-en à votre médecin qui recherchera une solution pour les atténuer, voire les faire disparaître.

Effets	Que dois-je faire ?
Céphalées (maux de tête), vertiges	Reposez-vous. Évitez les substances pouvant favoriser vos maux de tête (excitants, café, chocolat...) Ces symptômes diminuent avec le temps, s'ils persistent, demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien.
Insomnie	Parlez-en à votre médecin, un changement de l'heure de l'heure de prise d'un de vos médicaments peut parfois solutionner ce problème
Nausées, vomissements	Prenez de préférence votre médicament au milieu d'un repas. Ces symptômes diminuent avec le temps, s'ils persistent, demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien.
Bouche sèche	Buvez souvent un peu d'eau. Mâchez une gomme sans sucre afin de stimuler la salivation. Vous pouvez vaporiser un spray de salive artificielle. Ayez une bonne hygiène dentaire.

Effets	Que dois-je faire ?
Constipation	Favorisez les aliments contenant des fibres (fruits crus, légumes verts), mangez des pruneaux et des figues et buvez suffisamment d'eau, en particulier le matin à jeun. Pratiquez une activité physique adaptée (marche...) Présentez-vous à la selle à heure régulière. En cas de douleurs abdominales et/ou de persistance de la constipation contactez votre médecin ou votre pharmacien.
Transpiration excessive, parfois sueurs nocturnes	Respecter une bonne hygiène corporelle

Cette fiche fait mention des effets indésirables les plus souvent rencontrés par les patients ; d'autres effets plus rares peuvent parfois apparaître ; parlez-en avec votre médecin ou votre pharmacien.

### QUE SURVEILLER PENDANT LE TRAITEMENT ?



**Les signes d'alerte :** Prévenez immédiatement votre médecin en cas d'apparition d'une confusion, associée à d'une reprise de l'anxiété, des mouvements incontrôlés et de la rigidité musculaire.

### QUELLES PRÉCAUTIONS À OBSERVER ?



**Hygiène de vie :** Faites une activité physique dans la journée, ou au moins un peu de marche ou bien participez à des activités telles que la relaxation, le yoga, la sophrologie ou toute autre activité pouvant vous aider à vous relaxer. Évitez certaines situations : manque de sommeil, consommation d'excitants (café, thé, cola, drogue).

**L'alcool :** La prise d'alcool est contre indiquée, car elle peut entraîner une somnolence excessive, augmenter les effets indésirables, le mal-être et l'angoisse.

**Les drogues :** La consommation de ces produits peut favoriser une réapparition des troubles liés à votre maladie, de plus elle s'oppose à la réussite de votre traitement.

**Les médicaments :** Ce médicament présente de nombreuses interactions médicamenteuses. Demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien car des interactions avec votre traitement habituel peuvent apparaître.

**La conduite de véhicules et l'utilisation de machines :** Soyez très prudent : Ne conduisez pas sans l'avis d'un professionnel de santé.

**Projet de grossesse :** Si vous envisagez une grossesse, parlez-en avec votre médecin. Lui seul sera à même d'évaluer la poursuite du traitement.

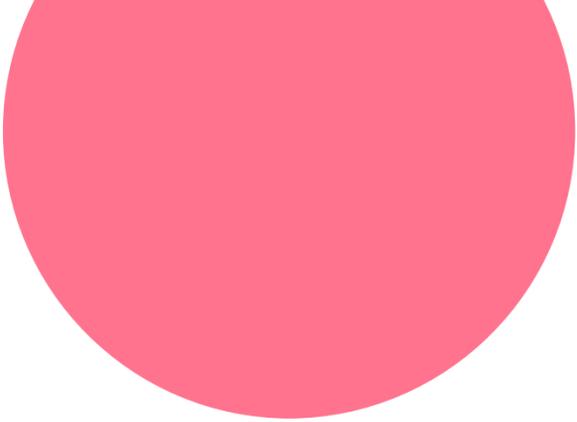
### LA RÉGULARITÉ DU TRAITEMENT



La poursuite du traitement est indispensable pour obtenir une stabilité psychique. En revanche, une interruption brutale du traitement vous expose à un mal-être dans les jours qui suivent (rebond d'angoisse, tristesse, d'insomnie,) et, à plus long terme, à une rechute.

La prise régulière du traitement conditionne son efficacité qui apparaît après quelques semaines. Vous pouvez préparer un semainier pour ne pas oublier de prendre votre traitement. Le traitement se prend souvent plus de 6 mois.

**L'arrêt du traitement** doit toujours être décidé en accord avec votre médecin prescripteur. Il doit être progressif sur plusieurs semaines.



# Intérêt du signalement des interne et externe du circuit des médicaments

Tous les moyens humains, techniques ou organisationnels qui permettent d'éviter la survenue d'un EIAS, de le rattraper quand il survient ou d'atténuer la gravité de ses conséquences



# Comment déclarer ?

Tout doit être déclaré au sein de la structure

Définir le critère de tri des événements qui doivent être déclarés en interne et ce qui doit être déclaré sur le portail national

[Portail de signalement sur signalement.sante.gouv.fr](http://signalement.sante.gouv.fr)

- Selon la gravité (avérée ou potentielle), la récurrence de l'évènement
- Les évènements porteurs de risques et/ou le caractère potentiellement grave : à déclarer sur le portail / ARS

## 1. La déclaration (volet 1)



Point Focal Régional  
(Guichet unique)

Tél, fax, courrier, mail ?

[ars14-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars14-alerte@ars.sante.fr)  
0 809 400 660



[Minute Qual'Va On vous dit tout sur les EIGS E1 - YouTube](#)

[Minute Qual'Va On vous dit tout sur les EIGS E2 - YouTube](#)

# Comment déclarer ?

## Déclaration externe : circuit de signalement

### ► Portail de signalement des événements sanitaires indésirables

- Portail **unique** (toutes vigilances, maladies à déclaration obligatoire, cybersécurité...)
- Inclut tous les événements indésirables associés aux soins :

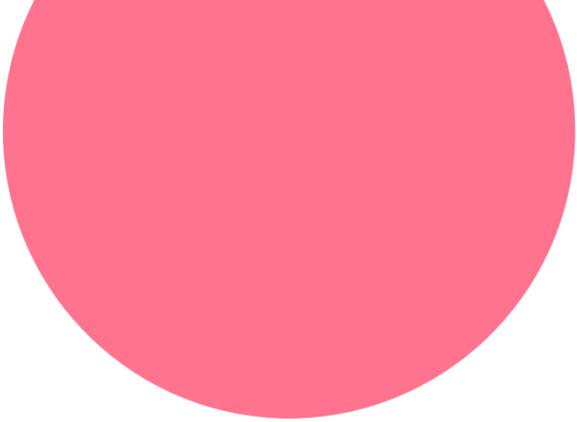


#### Évènement indésirable associé à des soins

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Addictovigilance                             | <input type="checkbox"/> Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1ère partie ⓘ        | <input type="checkbox"/> Matérovigilance               |
| <input type="checkbox"/> AMP vigilance                                | <input type="checkbox"/> Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - analyse des causes - 2ème partie ⓘ | <input type="checkbox"/> Pharmacovigilance             |
| <input type="checkbox"/> Biovigilance                                 | <input type="checkbox"/> Hémovigilance   | <input type="checkbox"/> Pharmacovigilance vétérinaire |
| <input type="checkbox"/> Défaut de qualité d'un médicament sans effet | <input type="checkbox"/> Infection associée aux soins (IAS)  | <input type="checkbox"/> Radiovigilance                |
| <input type="checkbox"/> Erreur médicamenteuse sans effet             |  | <input type="checkbox"/> Réactovigilance               |

44

[Portail de signalement des événements sanitaires indésirables \(social-sante.gouv.fr\)](https://social-sante.gouv.fr)



Quelles ressources à votre  
disposition pour aller plus loin?



## [Abonnement à la newsletter \(omedit-normandie.fr\)](#)

### Handicap

#### La [boîte à outils](#) du site internet de l'OMÉDIT Normandie : accès libre

- Supports de formation sur les étapes d'administration/aide à la prise
- Films d'analyse de scénario sur les erreurs médicamenteuses fréquentes
- Plaquettes sur les précautions autour des anticoagulants, chimiothérapies orales, antalgiques ,,,
- Guide sur la qualité de la prise en charge médicamenteuse
- Guides sur la prise en charge de la constipation, diarrhée, des vomissements ,,,,

#### Guide sur la Qualité de la PEC Médicamenteuse

##### *Etablissements accueillant des personnes en situation de handicap.*

La sécurisation du processus de prise en charge médicamenteuse des résidents est un enjeu sanitaire majeur dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

L'OMÉDIT Normandie en partenariat avec l'ARS Normandie a réalisé un guide de sensibilisation aux risques liés au circuit du médicament au sein des établissements accueillant des personnes en situation de handicap MAS, FAM et EEAP.

- Guide sur la Qualité de la PEC Médicamenteuse (Janvier 2022)

Des vidéos disponibles [en cliquant ici](#) mettant en scène des situations de prise en charge médicamenteuse ont également été réalisées, saurez-vous détecter toutes les erreurs qui s'y trouvent ?

Un module de formation e-learning est également en cours de conception.

#### Guide sur la qualité de la prise en charge médicamenteuse en établissement social ou médico-social (ESSMS) de la protection de l'enfance.

Un nouvel outil est disponible (en date du 10 juin 2022) :

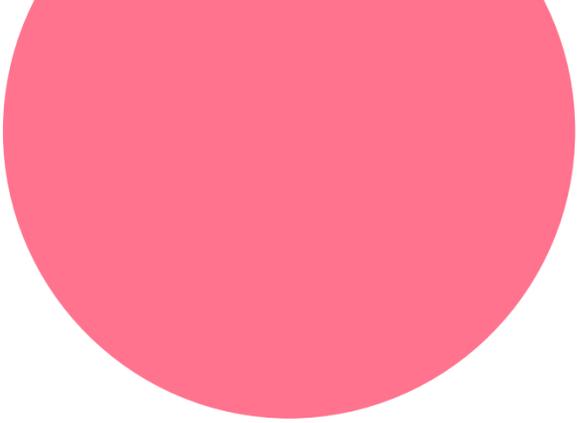
Retrouvez [ici](#) le guide "Qualité de la prise en charge médicamenteuse des mineurs et jeunes majeurs en établissement ou service social ou médico-social de la protection de l'enfance".

Ce guide est le fruit d'une collaboration interprofessionnelle.

Il a vocation à proposer des outils réglementaires facilitant la sécurisation du circuit du médicament en ESSMS de la protection de l'enfance.

Il vient en appui des structures dans le cadre de la nouvelle





Comment valoriser toutes  
ces actions dans le cadre de  
l'évaluation HAS ?



# Référentiel d'évaluation des ESSMS – HAS

**3 chapitres** : la personne, les professionnels, l'ESSMS  
organisés autour de **9 thématiques**

**42 objectifs** :

déclinés en **157 critères d'évaluation**

**18 critères « impératifs »** = mise en place lors de la visite d'évaluation.

[Lien site HAS](#)

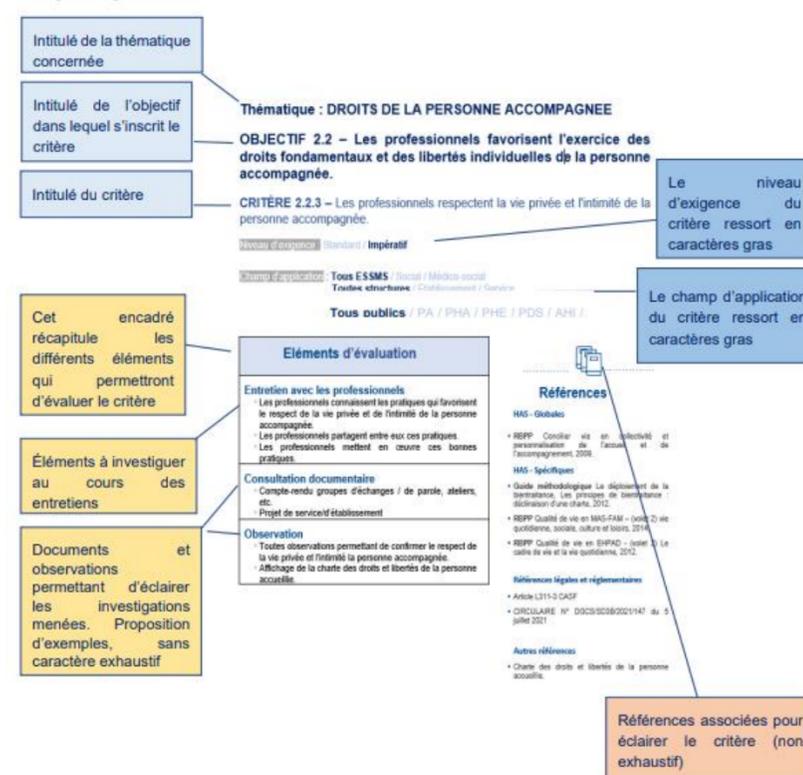
HAS  
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

MESURER  
& AMÉLIORER LA QUALITÉ

MANUEL

Manuel d'évaluation  
de la qualité des  
établissements et  
services sociaux et  
médico-sociaux

Validé par la CSMS le 8 mars 2022



## Pour chacun des critères :

- champ d'application,
- niveau d'exigence,
- éléments d'évaluation (entretiens / consultation documentaire / observations)
- et référencements associés.

# Fiches / guides / films en accès libre

Boîtes à outils

“Handicap”

“Erreurs médicamenteuses”

“bon usage”

[Site internet OMéDIT Normandie](#)



Merci !

Avez-vous des questions ?